

Le 28 janvier 2022,

Aux Maires Ruraux d'Indre et Loire

Objet : Adhérez en 2022 à l'AMR37

Chère collègue, cher collègue,

Défendre et promouvoir les enjeux spécifiques de la ruralité (*qui possède aujourd'hui une véritable définition*) et du mandat communal supposent que nous soyons nombreux.

L'Association des maires ruraux de France vous invite à **rejoindre la dynamique** ou **poursuivre votre engagement** aux côtés de ces milliers de maires tenaces et attachés à l'idée de faire vivre notre Ruralité et nos Communes qui nous sont si chères. Usez de vos armes que sont le bon sens, la proximité et le souci de l'équité ! Servez-vous en à l'excès et partagez cette passion commune au sein d'un réseau militant et convivial, présent dans votre département.

Ne restez pas seuls et ne renoncez jamais, tels sont les mots d'ordre au côté de cette idée simple que porte votre association : des maires au service des maires. En un mot : bougez-vous !

Seuls les combats que vous ne mènerez pas seront perdus. Nous avons gagné la reconnaissance d'un ministère de la Ruralité avec la nomination d'un secrétaire d'état mais surtout la conception de l'agenda rural, premier outil de développement d'une politique rurale que l'on se doit de faire vivre !

Soyons clairs, ce n'est pas assez pour que votre quotidien et celui de vos habitants changent. Et il faut chaque jour, ensemble, remettre l'ouvrage sur le métier et refuser l'abandon de 80% du territoire national pour lequel beaucoup, à travers l'histoire, se sont battus.

Et quoi de mieux que de le faire nombreux et déterminés ?

Adhérer ou réadhérer, c'est ne rien lâcher, maintenir une pression constante, prioriser la co-construction.

Adhérer ou réadhérer, c'est trouver des réponses et du soutien à vos tracas d' élu, de l'aide à vos projets, pour vous y retrouver dans les méandres de l'administration locale et nationale, parfois contre des injustices. Votre réseau vous aidera dans le parcours de recherche d'ingénierie et de financements.

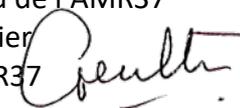
Adhérer ou réadhérer, c'est bien sûr bénéficier de services, d'information, d'outils adaptés à votre quotidien : [le site de l'AMR37](#), [la page Facebook de l'AMR37](#), [le PanneauPocket de l'AMR37](#), [le site internet de l'AMRF](#), [le journal 36000 communes](#) et le NetInfos), un outil inédit pour créer un site internet communal ([campagnol.fr](#)), des conseils juridiques, des modèles de courriers, des offres de partenaires et une écoute par vos collègues et une équipe de salariés.

Fiers nous sommes d'être ruraux, fiers nous sommes d'être maires et honorés nous sommes de vous inviter à nous rejoindre dans ce beau réseau et de vous y accueillir aux côtés des vôtres !

Pour le bureau de l'AMRF
Michel Fournier
Président AMRF



Pour le bureau de l'AMR37
Bernard Gaultier
Président AMR37



En 2022, rejoignez l'aventure : **adhérez !**



Pourquoi Adhérer ?

1 - Être acteur d'un réseau national des maires et des communes

Ne pas rester seul durant votre mandat en rejoignant **un réseau convivial et actif** au service de la commune. L'Association des maires ruraux de France fédère près de 10 000 communes adhérentes et **dialogue avec l'ensemble des acteurs et interlocuteurs** des communes et de la ruralité.

2 - Bénéficier d'un accompagnement sur-mesure

L'AMRF vous accompagne avec des réponses adaptées (modèle de courriers, **dépannage juridique**, conseils, aide à la représentation, etc.). Elle vous conseille pour **saisir vos parlementaires** et vous propose des **outils de sensibilisation** des habitants sur le rôle essentiel de la commune rurale.

3 - Militer en faveur de la commune et de la ruralité

L'AMRF démontre que les territoires ruraux sont capables de développer des modèles de vie alternatifs, utiles au développement du pays. C'est le sens de l'engagement en faveur d'un Agenda rural. Il constitue une nouvelle manière de penser et de travailler, grâce au potentiel des territoires ruraux qu'il faut libérer.

4 - Accéder à de nombreux services

L'AMRF met à disposition de ses adhérents de nombreux services et ressources :

- **36 000 communes** : abonnement au journal mensuel qui aide les maires ruraux à se tenir au fait de l'actualité nationale en leur apportant une information précise et ciblée
- **www.amrf.fr** : le site d'informations des maires, des communes rurales et de la ruralité (actualités, dossiers, argumentaires)
- **Lettres d'information** : détaillent chaque semaine l'actualité et abordent les thématiques qui préoccupent les communes rurales
- **Campagnol.fr** : solution de site internet communal, avec accompagnement gratuit sur-mesure, pour rester connecté(e) à vos administrés
- **Ingénierie** : aide à l'identification des sources de financement ou accompagnement dans le cheminement de votre projet
- **Dépannage juridique** : apporte des éclairages et des informations juridiques de premier secours
- **Local.ht** : accompagnement des commerces de la commune dans la vente à emporter
- **Lectures Communes** : intervention gratuite de l'association *Lire et faire lire* pour raconter des histoires aux habitants de votre village
- **RuraConnect** : mise à disposition d'un service de mise en location d'espaces publics de télétravail

Restez en contact :
04 37 43 39 80 – amrf@amrf.fr

« Fier je suis d'être **rural**, fier je suis d'être **maire** et honoré je suis de vous inviter à **nous rejoindre** dans ce beau réseau et de vous y accueillir **aux côtés des vôtres** ! »

Michel Fournier, président de l'AMRF

EN 2021, NOUS AVONS OBTENU ENSEMBLE...

Ingénierie (1)

_ Gratuité pour les communes rurales

Grâce à l'AMRF, dont le président est vice-président du Conseil d'Administration de l'ANCT, votre commune peut bénéficier d'une assistance gratuite. Vrai pour toutes les communes de moins de 3 500 habitants.

Ingénierie (2)

_ Volontariat territorial d'administration

Vous pouvez désormais recruter un Volontaire territorial d'administration (VTA) au service du monde rural avec une aide de 15 000 € pour 12 mois.

Dotations (1)

_ Une brèche pour réformer la DGF

Le Sénat a voté un amendement visant à réduire les inégalités urbain-rural en matière de calcul de la DGF. Non repris par les députés ; mal inspirés !

Dotations (2)

_ DETR

Encore parfois injustement attribuée à beaucoup de communes urbaines, la DETR a été réorientée vers les communes et EPCI ruraux à votre demande dans le PLF2021.

Agenda rural

_ Les AMRs interlocutrices directes de l'État

Suite à la circulaire aux préfets de fin 2020, les associations départementales de maires ruraux disposent en direct d'un interlocuteur de l'État.

Ruralité

_ Une nouvelle définition à adopter

Après s'être battue pour obtenir une nouvelle définition de la ruralité à la maille communale, l'AMRF a sensibilisé les ministères et parlementaires à s'en saisir, comme pour la DETR par exemple.

Artificialisation (1)

_ Obtention d'un délai supplémentaire

La loi « Climat-Résilience » contient un article relatif aux conditions de transposition du principe du ZAN au sein des différents documents de planification stratégique (SRADDET, SCoT et PLU). L'AMRF a obtenu des délais pour laisser aux communes le temps de préparer les échéances.

Santé

_ Une nouvelle coalition d'acteurs pour combattre les déserts médicaux

Le sujet de l'accès aux soins en zone rurale est en passe de devenir une des questions clés des élections nationales de 2022. Ceci grâce aux études menées et diffusées par votre association. Saisissez-vous en pour accentuer encore la pression localement.

Artificialisation (2)

_ Prise en compte de la diversité des territoires ruraux

L'AMRF a obtenu des dérogations de modification pour les documents d'urbanisme de moins de 10 ans.

Action publique

_ 800 villages reconnus *Petites villes de demain*

800 communes rurales bénéficient du dispositif. Ces villages retenus peuvent disposer d'un surplus d'ingénierie et d'un programme d'accompagnement national.

Programme

_ Villages d'avenir

Dans son discours devant le Congrès des Maires ruraux de France, le Premier Ministre a validé l'idée de travailler à un programme « Villages d'avenir ».

Gouvernance des EPCI

_ Obtention de la prorogation du délai

Outil essentiel de la gouvernance intercommunale, les pactes de gouvernance devaient être signés avant fin mars 2021. L'AMRF a obtenu que ce délai soit repoussé au 28 juin 2021, pour permettre à un maximum d'EPCI de délibérer.

Formation

_ Création d'un diplôme pour les maires ruraux

L'AMRF et Sciences Po Lyon créent pour vous un parcours de formation : le Diplôme d'établissement Ruralité et mandat communal (DERUMAC) s'adresse à tous les élus des communes rurales.

Sécurité

_ Des liens renouvelés avec les gendarmeries

Grâce à l'AMRF, les brigades de gendarmerie peuvent communiquer à vos habitants. Plus de 900 brigades ont pris l'option.

Communes forestières

_ Abandon du projet de la contribution supplémentaire au financement de l'ONF

Victoire collective de l'AMRF et de la FNCOFOR avec l'abandon par l'Etat de la contribution supplémentaire de 30 millions d'euros demandée aux Communes forestières pour sauver l'ONF.

Cantines scolaires

_ Une aide pour les communes DSR-Cible

Dans le cadre du Plan de relance, 50 M€ ont été obtenus pour aider les communes en DSR cible afin d'équiper le restaurant collectif ou former les agents.

Covid

_ Vaccination

L'AMRF s'est battue pour une meilleure territorialisation de la lutte contre le Covid en obtenant plus de vaccinodromes ruraux et ajouter une solution de proximité pour le monde rural.

Ensemble, écrivons la suite en 2022...

Adhésion (cochez et complétez) Maire de :

<input type="checkbox"/>	Cotisation nationale (56 €) et une cotisation départementale (34 €)	56 € + 34 €
<input type="checkbox"/>	Abonnement au mensuel « 36000 communes » (19 €)	19 €
<input type="checkbox"/>	Abonnement(s) supplémentaire(s) au mensuel « 36000 communes » x 10 €
	Total cotisation €

Règlement (cochez)

- Par mandat administratif
- Par chèque à l'ordre de « AMR37 »

Signatures

Fait à :

Le :

Signature Maire :

Facture d'Adhésion 2022 à l'AMR37

Émetteur : AMR37

Adresse Mairie de Perrusson,
Code postal 37600

Destinataire :

Commune :
Adresse :
Code Postal :

<input type="checkbox"/>	Cotisation nationale (56 €) et une cotisation départementale (34 €)	56 € + 34 €
<input type="checkbox"/>	Abonnement au mensuel « 36000 communes » (19 €)	19 €
<input type="checkbox"/>	Abonnement(s) supplémentaire(s) au mensuel « 36000 communes » x 10 €
	Total à payer €

INFORMATIONS BANCAIRES :

NOM DE LA BANQUE : Crédit Mutuel
CODE BANQUE : 10278
CODE GUICHET : 37346
IBAN : FR76 1027 8373 4600 0112 6130 183
CODE BIC : CMCIFR2A